

PROPOSITION DE DELIBERATION DEFINISSANT L'INTERET COMMUNAUTAIRE**COMPETENCES OBLIGATOIRES :****Compétence 1 : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**

L'intérêt communautaire est le suivant :

- Elaboration d'une charte architecturale et paysagère

Compétence 2 : Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

L'intérêt communautaire est le suivant :

- En matière de politique locale du commerce : Elaboration d'une stratégie d'intervention communautaire en matière de restructuration ou de modernisation des commerces de proximité (surface de vente inférieure à 300 m²) et de leur environnement (parking, stationnement...) situés en centre bourg et/ou dans une zone de flux.
- En matière de soutien aux activités commerciales : Mise en place et gestion d'une aide financière directe aux commerces de proximité (surface de vente inférieure à 300 m²) situés en centre bourg et/ou dans une zone de flux pour des travaux d'accessibilité et de remise aux normes selon règlement d'attribution défini par délibération

COMPETENCES FACULTATIVES POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE***Compétence 6 : Protection et mise en valeur de l'environnement***

L'intérêt communautaire est le suivant :

- *Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial*
- *Réflexion sur la mise en place d'actions innovantes en matière de mobilité douce en lien avec la Région Auvergne Rhône Alpes*
- *Réflexion sur la gestion des espaces naturels protégés avec les partenaires*

Compétence 7 : Politique du logement et du cadre de vie

L'intérêt communautaire est le suivant :

- En matière de logement social, appui à la réalisation de constructions neuves par un bailleur social via la garantie d'emprunt pour les bailleurs sociaux concernés par l'article L411-2 du code de la construction et de l'habitation
- Actions mises en place dans le cadre du PLH de la CCEDA, notamment aides aux privés pour l'installation de chaudières granulés bois selon règlement d'attribution défini par délibération
- Elaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PGDLSID)

AR PREFECTURE

063-246301097-20210527-20210527_02-DE

Reçu le 31/05/21

Compétence 8 : Création, aménagement et entretien de la voirie

L'intérêt communautaire est le suivant :

- ~~Aménagement et entretien~~ de la voie romaine allant de Lezoux à Peschadoires
- Aménagement et entretien de la voie communale d'accès au château de Ravel dénommée « grande allée de Lezoux au château de Ravel depuis le carrefour avec le CD223 jusqu'au lieu-dit « le Cros »

Compétence 9 : équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire, équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

L'intérêt communautaire est le suivant :

- Aménagement, gestion et entretien des terrains de tennis de Lezoux
- Participation à l'investissement des piscines intercommunales
- lecture publique : construction, entretien et fonctionnement d'une médiathèque intercommunale et gestion du réseau des médiathèques communales